

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006**

**ACETONE PURE**

Version 3.0

Date d'impression 23.12.2023

Date de révision 22.12.2023

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACETONE CHIM. PURE  
Nom de la substance : acétone  
No.-Index : 606-001-00-8  
No.-CAS : 67-64-1  
No.-CE : 200-662-2  
No. enr. REACH EU : 01-2119471330-49-xxxx

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée  
Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Reactolab SA  
Route Cantonale 10  
1077 Servion  
Téléphone : +41 (0)21 903 32 32  
Téléfax : -  
Adresse e-mail : info@reactolab.ch

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## ACETONE PURE

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	---	H225
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 3	Système nerveux central	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de

## ACETONE PURE

		protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ Se doucher.
	P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Stockage	: P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### Etiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acétone

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

## ACETONE PURE

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>acétone</b>			
No.-Index : 606-001-00-8	>= 90 - <= 100	Flam. Liq.2	H225
No.-CAS : 67-64-1		Eye Irrit.2	H319
No.-CE : 200-662-2		STOT SE3	H336
No. enr. : 01-2119471330-49-xxxx			
REACH EU			EUH066

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Appeler immédiatement un médecin.
- Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : acidose, Contrôle de la réserve alcaline, Insuffisance respiratoire, Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements. Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions. L'aspiration peut provoquer

## ACETONE PURE

un oedème pulmonaire et une pneumonie.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection adéquat (combinaison complète de protection)  
Conseils supplémentaires : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Tenir à distance les personnes non protégées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de

## ACETONE PURE

l'environnement : pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
 Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
 Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Matériaux adéquats pour les conteneurs: Acier doux; Fer; Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Matières plastiques.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent être invisibles et plus lourdes que l'air, et se propager sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

## ACETONE PURE

Classe de feu	: S'entflamment très facilement et se consomment très rapidement; Pec < 21°C
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	: Incompatible avec les agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage appropriés	: Acier, Acier inoxydable, aluminium
Matériaux d'emballage inappropriés	: , cuivre

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composant:	acétone	No.-CAS 67-64-1
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 186 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 1210 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Inhalation	: 2420 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau	: 62 mg/kg p.c./jour
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation	: 200 mg/m3
DDSE (dose dérivée sans effet) Consommateurs, Effets systémiques à long terme,	: 62 mg/kg p.c./jour

**ACETONE PURE**

Ingestion

**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce	:	10,6 mg/l
Eau de mer	:	1,06 mg/l
Libérations intermittentes	:	21 mg/l
STP	:	100 mg/l
Sédiment d'eau douce	:	30,4 mg/kg, 30,4 mg/kg poids sec
Sédiment marin	:	3,04 mg/kg, 3,04 mg/kg poids sec
Sol	:	29,5 mg/kg

**Autres valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):  
500 ppm, 1.210 mg/m<sup>3</sup>  
Indicatif

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Limite d'exposition pondérée dans le temps (VME):  
500 ppm, 1.200 mg/m<sup>3</sup>

Suisse SUVA Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)  
1.000 ppm, 2.400 mg/m<sup>3</sup>

**Indices d'exposition biologique**

Suisse. VBT-Valeurs (valeurs limites biologiques en milieu de travail par SUVA), acétone, Urine  
50 mg/l, Temps d'échantillonnage: la fin de l'exposition / fin de quart.  
Paramètre non spécifié

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Équipement de protection individuelle**



## ACETONE PURE

### *Protection respiratoire*

Conseils : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
Protection respiratoire conforme à EN 141.  
Type de filtre recommandé : AX  
En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc butyle.  
Délai de rupture :  $\geq 4$  h  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection hermétiques

### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Vêtement de protection résistant aux solvants

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : liquide  
État physique : liquide  
Couleur : incolore  
Odeur : douce, aromatique  
Seuil olfactif : 13 ppm

**ACETONE PURE**

Point/intervalle de fusion	:	-94,7 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	56,05 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	14,3 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	2,5 %(V)
Point d'éclair	:	-17 °C Méthode: Coupelle fermée.
Température d'auto-inflammation	:	465 °C
Température de décomposition	:	235 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	5 - 6 (20 °C) Concentration: 395 g/l
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	0,32 mPa.s (20 °C)
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -0,24 (20 °C)
Stabilité de la dispersion	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	240 hPa (20 °C) 800 hPa (50 °C)

**ACETONE PURE**

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,79 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Masse volumique apparente : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : 2,1 (20 °C)

Caractéristiques de la particule  
Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Explosifs : La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs très inflammables.

Taux d'évaporation : 2,0  
(ether = 1)

Poids moléculaire : 58,09 g/mol

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition en utilisation conforme.

**10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.  
Formation des peroxydes possible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Décomposition thermique : 235 °C

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Agents réducteurs forts, Oxydants. Composés halogénés, Métaux alcalins. Ethanolamine, Peroxyde d'hydrogène, nitrate d'ammonium, Peroxydes organiques, Permanganate de potassium. Acide nitrique, hydroxyde alcalin

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie: Oxydes de carbone

## ACETONE PURE

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

DL50 : 5800 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 401) Peut causer des douleurs dans la bouche et la gorge, nausée, vomissement, vertige, maux de tête et évanouissement.

##### Inhalation

CL50 : env. 76 mg/l (Rat; 4 h) Peut causer la douleur dans le nez et la gorge, nausée, vertige, mal de tête, détériore la réactivité et à la haute inconscience de concentration.

##### Dermale

DL50 : > 15800 mg/kg (Rat)

#### Irritation

##### Peau

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Cochon d'Inde) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### Yeux

Résultat : Irritant pour les yeux. (Lapin) (OCDE ligne directrice 405) Peut provoquer des lésions de la cornée.

#### Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

#### Effets CMR

##### Cancérogénicité

(négatif, Souris, femelle)(Dermale)(Aucune directive n'a été appliquée)

##### Propriétés CMR

## ACETONE PURE

Cancérogénicité	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.
Mutagénicité	:	Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène. Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes
Tératogénicité	:	Cause des effets sur le développement des animaux à des doses élevées.
Toxicité pour la reproduction	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

### Génotoxicité in vitro

Résultat	:	<p>négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)</p> <p>négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; non) (OCDE ligne directrice 476)</p> <p>négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)</p>
----------	---	--

### Génotoxicité in vivo

Résultat	:	négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle)
----------	---	---

### Tératogénicité

(Étude de la toxicité sur le développement prénatal; Rat)(Inhalation)(OCDE ligne directrice 414)négatif

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques	:	Organes cibles: Système nerveux centralPeut provoquer somnolence ou vertiges.
-----------	---	---

#### Exposition répétée

Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------	---	--

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEL	:	900 mg/kg p.c./jour  (Rat)(Oral(e); 90 jours)
-------	---	---

## ACETONE PURE

NOAEC : 22500 mg/m<sup>3</sup>  
(Rat)(Inhalation; 8 sem.)

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.,

### Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.  
Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.  
L'inhalation chronique provoque de la fatigue, des maux de tête et de la rhinite.,

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Composant:	acétone	No.-CAS 67-64-1
------------	---------	-----------------

#### Toxicité aiguë

##### Poisson

CL50 : 5.540 mg/l (Oncorhynchus mykiss; 96 h)  
CL50 : 11.000 mg/l (Alburnus alburnus; 96 h)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CL50 : 8.800 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 48 h)

## ACETONE PURE

### algue

NOEC : 430 mg/l (Prorocentrum minimum; 96 h)

### Bactérie

CE12 : 1000 mg/l (boue activée; 0,5 h) (Essai en statique; Point final: Inhibition de la respiration; OCDE Ligne directrice 209)

### Toxicité chronique

#### Invertébrés aquatiques

NOEC 2212 mg/l (Daphnia pulex (Daphnie); 28 jr) (Point final: Reproduction)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

### Persistance et dégradabilité

#### Persistance

Résultat : Désagrégation par hydrolyse.

#### Biodégradabilité

Résultat : 91 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE Ligne directrice 301 B)Facilement biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

### Bioaccumulation

Résultat : log Kow -0,24  
: BCF: 3; (BCFWIN-software)Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

## 12.4. Mobilité dans le sol

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

## ACETONE PURE

### Mobilité

- Air : Le produit s'évapore facilement.  
 Eau : Le produit est soluble dans l' eau.  
 Sol : Mobile dans les sols

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Données pour le produit

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Résultat : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

##### Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Données pour le produit

- Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

#### Données pour le produit

##### Information écologique supplémentaire

- Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

##### Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

- Résultat : 1760 mg/g (Durée d'incubation: 5 jr)

##### Demande Chimique en Oxygène (DCO)



**ACETONE URE**

Résultat : 2100 mg/g

**Information écologique supplémentaire**Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.
- Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Risque d'explosion.
- Numéro européen d'élimination des déchets : Un numéro de code déchet selon l'ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) ne peut être défini pour ce produit. Cette attribution est dictée par l'utilisation prévue du produit par l'utilisateur final. Le code déchet est établi en consultation avec l'entreprise d'élimination.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

1090

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : ACÉTONE  
**RID** : ACÉTONE  
**IMDG** : ACETONE

## ACETONE PURE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe	: 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)	3; F1; 33; (D/E)
RID-Classe	: 3
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)	3; F1; 33
IMDG-Classe	: 3
(Étiquettes; No EMS)	3; F-E, S-D

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	: II
RID	: II
IMDG	: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR	: non
Dangereux pour l'environnement selon RID	: non
Polluant marin selon le code IMDG	: non

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Données pour le produit

CPID	: 295251-52
Seuils quantitatifs OPAM	: 20.000 kg (2015 déterminé par RS814.012 Ann. 1 ch. 4)
Ordonnance sur la protection de l'air	: OPair (CH): Chap. 72 - classe 3
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques: Annexe	: Annexe 1.11: Substances liquides dangereuses
Autres réglementations	: Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 5 et 6 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale

## ACETONE PURE

ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

<b>Composant:</b>	<b>acétone</b>	<b>No.-CAS 67-64-1</b>
-------------------	----------------	------------------------

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie : Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2914 11 00

Précurseurs d'explosifs à usage restreint (annexe I) et à déclaration obligatoire (annexe II), Règlement (UE) 2019/1148 : ; ANNEXE II: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Liste des substances en tant que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les disparitions importantes et les vols importants doivent être signalés dans un délai de 24 heures.

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.  
Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Suisse. Liste des stupéfiants G: Produits chimiques auxiliaires soumis à des mesures de contrôle BetmKV, Narcotiques Listes ordonnance (BetmVV-EDI) : Limite d'exportation total par année pour les pays désignés: 50, kg; Tableau g: adjuvants chimiques soumis à des mesures de contrôle OCStup.

### État actuel de notification acétone:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
----------------------	--------------	------------------------

## ACETONE PURE

AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	200-662-2
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
JEX (JP)	OUI	(2)-542
KECI (KR)	OUI	KE-29367
NZIOC	OUI	HSR001070
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05314
TH INV	OUI	2914.11
TSCA	OUI	
VN INVL	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Texte intégral des notes visées à l'article 3.

### Abréviations et acronymes

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées

## ACETONE PURE

<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario
<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>N° UK REACH Autor.</b>	UK REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° UK REACH ConsDemAutor.</b>	UK REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>UK REACH-Reg.No</b>	UK REACH Registration Number
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>VN INVL</b>	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques

**ACETONE PURE**

**vPvB** très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.